



SYNDICAT NATIONAL CFTC
Finances Publiques
Section du Pas de Calais



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer

**Elections
Professionnelles**



**20 octobre
2011**

**Pour un syndicalisme
humaniste et constructif**

Commission Paritaire Administrative Locale du 20 septembre 2011

**Direction Départementale des Finances Publiques
Immeuble Foch, rue du Dr Brassart 62000 ARRAS**

Cette C A P Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Foch à partir de 14 h 15.
Elle s'est terminée à 17 h 00.

Président : M. Claude VAUCHOT

Secrétaire : Mme Valérie WIMETZ

Secrétaires adjoints : Catégorie B : CFTC DGFIP 62

Ordre du jour :

- Examen des recours en notation des agents de catégories C et B de la filière gestion publique
- Bilan statistique sur la notation des agents de catégories C et B de la filière gestion publique
- Informations diverses

La direction ayant prévu un horaire un peu tardif, seuls les dossiers de catégorie B ont été étudiés le 20 septembre. La CAP Locale de recours en notation des agents de Catégorie C est reportée au vendredi 23 septembre 2011 à 9 h 15.

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77
Rue Louis Armand, 62300 LENS
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif

**C. A. P. Locale du 20 septembre 2011 :
Déclaration liminaire de CFTC DGFIP 62**

1 seul élu CFTC DGFIP 62 en catégorie B viendra à la CAP Locale du 20 septembre 2011 :

Un nouveau dommage collatéral des suppressions d'emplois dans notre département.

CFTC DGFIP a 2 élus en catégories B, Philippe Gajan et Gabriel Gaillard. Depuis le début de leur mandat, ils ont participé à toutes les CAP Locales, même si parfois les choix en matière de date ou d'horaire de la direction pouvaient être largement contestés.

Philippe Gajan a décidé de ne plus venir aux CAP Locales pour des raisons purement professionnelles. En effet, l'effectif de son unité de travail, la Trésorerie de Marquise, a été divisé par deux en moins de 6 mois. Le 1er janvier de cette année, ils étaient 6 dans cette unité, à ce jour, ils ne sont plus que trois. S'il s'absente le 20 septembre, ce sera 1/3 de l'effectif de son unité qui sera absent. Et de plus, à son retour, il devra rattraper dans l'urgence tout ce qu'il aurait dû faire la veille.

Philippe considère donc que dans ces conditions démentielles, ses absences syndicales nuiraient gravement à son poste comptable. En effet, il estime qu'il est avant tout un employé des finances publiques avant d'être un élu du personnel. La section CFTC DGFIP 62 comprend parfaitement bien les motivations totalement respectables de son élu et le soutient de tout cœur dans sa décision, même si elle la regrette.

Ce qu'elle ne comprend pas, ce qu'elle n'admet pas et n'admettra jamais, c'est que la direction a pu faire passer l'effectif de ce poste comptable de 6 à 3 agents en 6 mois. Les conditions de travail des survivants de Marquise sont indescriptibles... le moindre congé pose problème, la moindre absence imprévue tourne au Tsunami local. Dans ces conditions, Philippe ne souhaite pas aggraver les problèmes de Marquise en s'absentant pour raisons syndicales.

Ces suppressions d'emplois marquisiennes sont honteuses. Le résultat est lui aussi honteux, conduisant un élu du personnel à ne plus pouvoir exercer son mandat. Il s'agissait pour lui d'un choix cornélien... Effectuer son travail à Marquise, ou bien continuer son mandat d'élu en catégorie B. Philippe a fait un choix immensément respectable. La section CFTC DGFIP 62 est très fière de lui et lui réaffirme son soutien total et inconditionnel.

Recours en notation des agents de catégorie B

La section CFTC DGFIP 62 a depuis toujours constaté et dénoncé le système archaïque, injuste et dévalorisant de la notation. Les dotations en avancement par poste ne sont pas connues des organisations syndicales. Nous avons dans le passé demandé que la direction nous les fournisse, mais nous avons reçu une fin de non recevoir. Seule la dotation départementale est connue des organisations syndicales.

Les contingents étant très limités, les notateurs de 1^{er} degré n'ont pas la possibilité de donner satisfaction à tous les collègues, même s'ils le voulaient. Alors, certains font un peu tourner la roue de la notation, en accordant un 0.02 ou un 0.06, selon les possibilités. Il s'agit donc bien d'un système parfaitement injuste que tous les collègues subissent depuis des années. D'ailleurs, la direction en a parfaitement conscience, dans la mesure où elle a créé une réserve de 5 mois en B et de 4 mois en C.

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77
Rue Louis Armand, 62300 LENS
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif

Il convient de noter que le recours en augmentation à +0.06 n'est pas de la compétence de la CAP Locale. Il relève de la CAP Nationale.

Cette CAP locale est la première « d'après-fusion ». Toutes les organisations syndicales représentatives en catégorie B étaient donc présentes, soit, Snui-Sud, CGT, FO, CFDT et CFTC.

Bilan chiffré de la campagne de notation 2011 catégorie B filière Gestion Publique :

Nombre d'agents notés :	327
Nombre d'agents apportant :	327
Nombre d'agents pouvant consommer :	324
Capital-mois attribué :	399
Réserve départementale constituée :	5 mois
Nombre de bénéficiaires de réduction d'ancienneté	161
Nombre de bénéficiaires de réduction d'1 mois	94 soit 29.02 %
Nombre de bénéficiaires de réduction de 3 mois	67 soit 20.68 %
Nombre de bénéficiaires d'une cadence normale d'avancement (sauf note d'alerte)	162
Dont nombre d'agents bénéficiaires de l'évolution +0,01	142 soit 43.83 %
Dont nombre d'agents bénéficiaires de la note de référence	20 soit 6.17 %
Nombre d'agents ayant eu la note d'alerte	0
Nombre de pénalisés par une majoration d'ancienneté	1
Nombre de pénalisés par une majoration d'1 mois	1 soit 0.30 %
Nombre de pénalisés par une majoration de 3 mois	

5 collègues de catégorie B ont déposé un recours en notation. 2 collègues avaient eu la note +0,02, 2 la note +0,01 et 1 la note 0,00.

Les débats ont été longs et complexes. Malgré une certaine ouverture d'esprit sur la forme, la direction est cependant restée très rigide sur le fond, et c'est bien regrettable.

Au final, sur les 5 recours présentés par nos collègues de catégorie B, deux ont obtenu une révision de note. Un passant de 0.00 à +0.01, un second passant de +0.01 à +0.02. C'est peu, et c'est bien dommage. De plus, la réserve de 5 mois prévue par la direction ne sera utilisée que très partiellement par notre département, juste pour 1 mois. Les 4 autres mois sont perdus pour le Pas de Calais et seront remis à disposition de la Centrale. C'est donc 4 mois de bonification dont nos collègues B ne bénéficieront pas. En cette période de crise et de restriction budgétaire, ils apprécieront certainement...

Vos élu(e)s CFTC DGFIP 62 CAP Locale catégorie B

Gabriel GAILLARD

Titulaire

R. F. Boulogne sur Mer (E. M. R.
62)

Martine HENNEQUIN

Experte

D. D. Fi. P.

Annie LIANT

Experte

S. I. P. de LENS-Nord

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77
Rue Louis Armand, 62300 LENS
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif

Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFIP 62

Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous . **Cet abonnement ne vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFIP 62.**

Je soussigné (Nom et prénom)

Poste comptable :

Adresse de messagerie :@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFIP 62

Date :

Signature :

Coupon à renvoyer à
 Catherine GAILLARD,
 Trésorière CFTC DGFIP 62
 S I P de Calais,
 14 rue Descartes
 62107 CALAIS CEDEX
 03 21 19 08 97



BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFIP

Nom : Prénom

Nom de jeune fille : Né(e) le à

Domicile : Tél :

Affectation : Tél :

Grade : Echelon

Quotité de travail : 100 % 90 % 80 % 70 % 60 % 50 %

Option prélèvement mensuel : OUI NON

à....., le / / 2010
 (signature)

à renvoyer à Catherine GAILLARD, Trésorière CFTC DGFIP 62
 S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX
 03 21 19 08 97